

**DÉPARTEMENT DES  
LANDES**

**SBVL**

**Nombre de conseillers**

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 01

Votants : 27

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**Séance ordinaire du 27 Septembre 2024 à 09h30.**

Sous la présidence de Monsieur Jean Jacques DANÉ, Président.

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Septembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal leclerc à Hagetmau, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DANÉ.*

**Délégués titulaires présents :**

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCOSTE Sébastien

**Délégués suppléants présents :**

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André, M. NOVEMBRE Philippe,

**Délégués titulaires excusés :**

M. BARRY Hervé, Mme BERGEZ Florence, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. LABORDE Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, Mme PEGUILHE Isabelle, M. VIGNES Jean-Claude,

**Délégués suppléants excusés :**

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

**Délégués titulaires absents :**

M. COUBLUCQ Laurent, M. DARRIBERE Didier, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LARROUTURE Thierry, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe

**Délégués suppléants absents :**

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. PRAT Jean-Bernard,

**Pouvoirs :** M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. André POUBLAN

**Secrétaire de séance :** M. CAYRAFOURCQ Frédéric

**Date de convocation :** 19 septembre 2024

**DEL2024-23 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la présentation de la demande en non-valeur déposée par le comptable du SGC de saint-Sever pour les créances ci-dessous détaillées,

Exercice	Pièce	Montant
2021	T-5754361015-1	0.12 €
2021	T-5754361215-1	11.96 €
2021	T-5754361315-1	18.13 €
3.07 € recouvré le 24.09.2024 par le SGC de saint-Sever		- 3.07 €
	<b>Total de la liste</b>	<b>27.14 €</b>

**CONSIDERANT** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées dans les délais réglementaires,

**CONSIDERANT** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le SGC de saint-Sever ayant été mises en œuvre, sans résultat, Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer sur la demande d'admission en non-valeur d'un montant global de 27.14 euros.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'admettre en non-valeur la somme globale de 27.14 euros qui correspond au montant de la liste n°7208210115 transmise par le comptable public de Saint-Sever, jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 040-200088722-20240927-DEL2024\_23-DE



**Article 2 :** D'Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric CAYRAFOURCQ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cayrafourcq', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,  
Jean-Jacques DANÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dané', with a long horizontal stroke extending to the right.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*